

Hellfest assigné au tribunal ce jeudi

La Confédération nationale des associations familiales catholiques a décidé d'assigner en référé les organisateurs du Hellfest au tribunal de Nantes.

« Peut-on tout chanter à Clisson ? »

La question est au centre de la polémique qui oppose les Associations familiales catholiques (AFC) et les organisateurs du Hellfest, festival de musique métal organisé pour la 5^e fois à Clisson les 18, 19 et 20 juin. « La liberté artistique, qui est une valeur importante d'une démocratie, ne doit pas dériver vers une liberté d'incitation à la violence et au meurtre, ni à l'atteinte des convictions profondes, dans notre société où le vivre ensemble constitue un des piliers fondamentaux ! » estime l'AFC 44.

L'antenne de Loire-Atlantique est mobilisée depuis des années. Elle a contribué au retrait du sponsoring de Coca-Cola et tenté d'obtenir la même chose de Kronenbourg cette année. Elle poursuit aussi son action auprès des collectivités locales (conseil général, conseil régional, communes) pour qu'elles retirent leurs subventions au Hellfest.

« L'action en justice de la Confédération nationale s'inscrit dans la continuité de cette action locale », indique, à Paris, la chargée de communication. Le référé vise à « obtenir des organisateurs le programme détaillé du festival, incluant notamment le titre des chansons qui seront interprétées par les groupes invités ». Deux avocats ont été mobilisés, le Nantais Franck Rioufol et le Parisien Henri de Beau-regard.

« Et AC-DC alors ? »

Du côté du Hellfest, représenté ce matin à l'audience par M^e Marcault-Dérourard, on hésite à commenter : « Ils veulent interdire le festival aux mineurs et connaître les chansons. On n'a pas plus d'inquiétude à avoir que ça. On ne passe que des groupes qui tournent depuis des années, ce ne sont pas des



Les associations catholiques réclament « l'interdiction du festival aux mineurs et la connaissance des textes des chansons qui seront interprétés ».

groupes subversifs ou dangereux. Ou alors, il va falloir interdire pas mal d'expressions artistiques », estime Yoann Le Névé, dans l'équipe d'organisation.

À une semaine tout juste de l'ouverture du festival, cette nouvelle péripétie agace cependant. « Ils sont dans leur rôle d'association, ça les occupe, mais à un moment, ça suffit ! Ça devient grotesque, c'est un combat d'arrière-garde que l'on a vu aux États-Unis il y a une vingtaine d'années », s'emporte Olivier Garnier, l'attaché de presse.

« AC-DC sera à Paris le 18 juin avec « Enfer » presque à chaque

coin de texte, et la moitié des 80 000 personnes auront sans doute des cornes de diable. Pourquoi on ne s'en prend pas à eux ? Ça suffit. Vraiment. Le Hellfest est une entreprise qui organise des spectacles et génère des emplois. C'est pas un apéro Facebook ou une rave-party improvisée ! Toutes les autorisations légales sont délivrées... »

Les prochains jours risquent d'être animés : d'autant plus qu'un collectif, baptisé « Catholiques en campagne », constitué le 13 mai et rassemblant 44 associations, a lancé une pétition en ligne pour interdire le festival.

Depuis cette date, elle aurait dépassé les 30 000 signatures. L'association choletaise « Cité et Culture » s'est, de son côté, « réjouie » de cette assignation en référé et a annoncé « d'autres démarches en cours ».

Katia MALARET.

Fiche d'identité du festival. Hellfest, festival européen de musique métal. À Clisson, les 18, 19 et 20 juin. 60 000 personnes attendues. 114 groupes programmés. 4 scènes. Kiss, Motörhead, Alice Cooper en têtes d'affiche.